

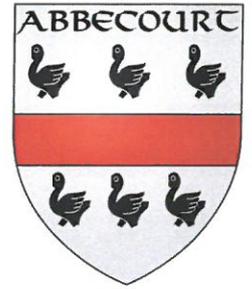
Mairie d'Abbecourt

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 Abbecourt

☎ 09.62.60.44.03

✉ mairie@abbecourt.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°A2021004

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation Temporaire

Considérant que les travaux de pose de fourreau hameau du Gros Poirier, ne peuvent se faire sans restriction de circulation

ARRÊTE :

Article 1 : A partir du 26/07/2021 et pendant 30 jours, des restrictions de circulation seront mises en place hameau du Gros Poirier (limitation de vitesse, stationnement interdit, rétrécissement de chaussée, circulation alternée)

Article 2 : La signalisation réglementaire, à la charge de l'entreprise SNEF TELECOM, titulaire des travaux, devra être conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune d'Abbecourt.

Article 4 : Ampliation sera adressée à l'entreprise SNEF TELECOM, l'UTD de Méru, le centre de secours de Noailles, la Brigade de Gendarmerie de Noailles, la Communauté de Communes Thelloise.

Fait à Abbecourt le 22/01/2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Jacques ANTHÉAUME.

